



Le Paysage associatif français

Poids, profil et évolution des associations.

Avec un budget cumulé de l'ordre de 59 milliards d'euros, un volume d'emploi de 1 050 000 emplois en équivalent plein temps, auxquels s'ajoute le travail de près de 14 millions de bénévoles qui représentent un volume de travail de l'ordre de 935 000 emplois en équivalents plein temps, le poids en 2005 dans l'économie et dans la société française des quelque 1 100 000 structures qui composent le secteur associatif apparaît considérable. L'analyse des évolutions intervenues dans les dernières années montre que le secteur associatif poursuit sa croissance : le budget cumulé du secteur associatif a crû en 6 ans à un rythme annuel moyen de 2,5 %, sensiblement plus rapide que celui du PIB durant la même période. L'augmentation en volume des financements publics, proche de celle du PIB, a été caractérisée par une restructuration des financements publics liée pour une part à la décentralisation. Le travail bénévole a crû à un rythme annuel moyen de 5 %, avec une tendance à se porter sur l'action humanitaire et la culture.

Le secteur associatif échappe au système officiel d'observation statistique et de comptabilité nationale. Les cadrages statistiques du champ associatif qui peuvent être conduits à partir d'enquêtes se heurtent aux difficultés qui sont liées à l'absence de recensement des associations vivantes, à la diversité et à la spécificité du monde associatif, à la nature particulière des ressources qui sont mobilisées. Dans ce contexte, une recherche a été réalisée avec le concours financier du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de la Fondation Crédit Coopératif, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Caisse des Dépôts et Consignations (France Active), sous la responsabilité scientifique de Viviane Tchernonog, avec pour objectif de construire les principales données de cadrage du paysage associatif français en 2005.

LE PAYSAGE ASSOCIATIF

Une majorité de petites associations fonctionnant à partir du travail bénévole et de petits budgets.

L'étude conduite repose sur l'hypothèse d'un nombre d'associations en activité de l'ordre de 1 100 000 parmi lesquelles 172 000 ont recours de façon régulière ou non à l'emploi salarié, les autres ne s'appuyant que sur le travail bénévole pour réaliser leur projet.

Santé, Jeunesse, Sports

Bulletin de statistiques et d'études

N° 07-04

Novembre 2007

Rédacteurs :

Viviane TCHERNONOG (CNRS)
Muriel TABARIÉS
(Université de Paris-I
Panthéon-Sorbonne),

Patrick THIÉRY
Amandine HUBERT
(Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des Sports)

1/6^e des associations fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 1 000 euros et parmi elles, un certain nombre d'associations dites ASB (associations sans budget) fonctionnent même sans échange monétaire, uniquement à partir du travail bénévole et de ressources en nature. La taille du budget annuel de l'association est, bien sûr, très différente selon que l'association a ou non recours à l'emploi de professionnels salariés : 2 % des associations mais plus d'un dixième des associations employeurs gèrent un budget annuel supérieur à 500 000 euros.

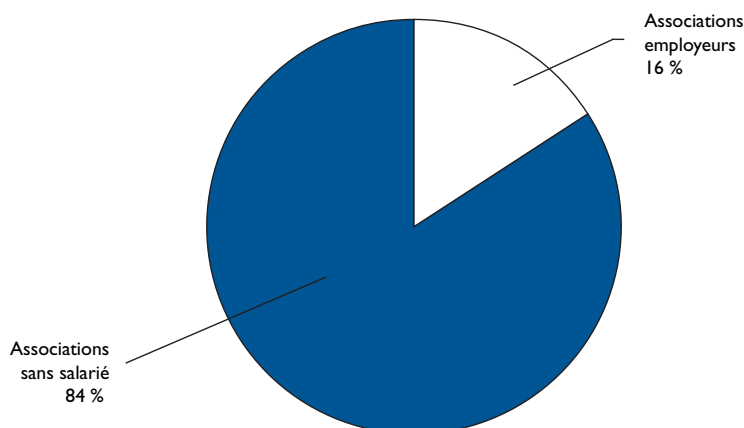
60 % d'associations sportives, culturelles et de loisirs.

Les associations sportives, récréatives et culturelles dominent le paysage associatif puisqu'elles représentent ensemble 60 % du nombre total d'associations.

Les associations sportives (chasse et pêche incluses) représentent à elles seules environ

Figure 1

Part des associations employeurs



Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

1 association sur 4. Les associations de défense des droits et des causes apparaissent également nombreuses puisqu'elles représentent 15 % du nombre total d'associations. Les associations d'action sociale, de santé et

d'éducation sont moins nombreuses – elles représentent ensemble 15 % du nombre total d'associations, mais elles sont souvent fortement professionnalisées et de grande taille (tableau 2).

TABLEAU 1

Répartition des associations selon l'importance des ressources courantes annuelles de l'association

En euros	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
< 1 000	18 %	1 %	15 %
1 000 à 5 000	37 %	6 %	32 %
5 000 à 10 000	16 %	8 %	15 %
10 000 à 50 000	25 %	30 %	26 %
50 000 à 100 000	2 %	14 %	4 %
100 000 à 200 000	1 %	14 %	3 %
200 000 à 500 000	NS	15 %	3 %
> 500 000	-	13 %	2 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
Total en nombre d'associations	928 000	172 000	1 100 000

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

TABLEAU 2

Nombre d'associations selon le secteur d'activité

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total	Ensemble (%)
Action humanitaire	35 400	5 400	40 800	4 %
Action sociale/Santé	88 100	35 700	123 800	11 %
Défense droits/causes	163 600	7 100	170 700	15 %
Éducation /Formation/Insertion	29 300	15 500	44 800	4 %
Sports	216 200	48 500	264 700	24 %
Culture	173 400	31 400	204 800	19 %
Loisirs	179 900	16 200	196 100	18 %
Économie, développement local	29 600	11 000	40 600	4 %
Autres	12 500	1 200	13 700	1 %
Total	928 000	172 000	1 100 000	100 %

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

Le renouvellement du champ associatif : environ 37 000 associations de plus chaque année

En 6 ans, le nombre d'associations vivantes a augmenté de 220 000 associations, donnée qui correspond au solde des créations et des disparitions d'associations : l'accroissement annuel moyen du nombre d'associations vivantes sur ces bases serait de l'ordre de 37 000 associations. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui sont issues de fusions ou de rapprochements

d'associations ayant choisi une nouvelle structure juridique.

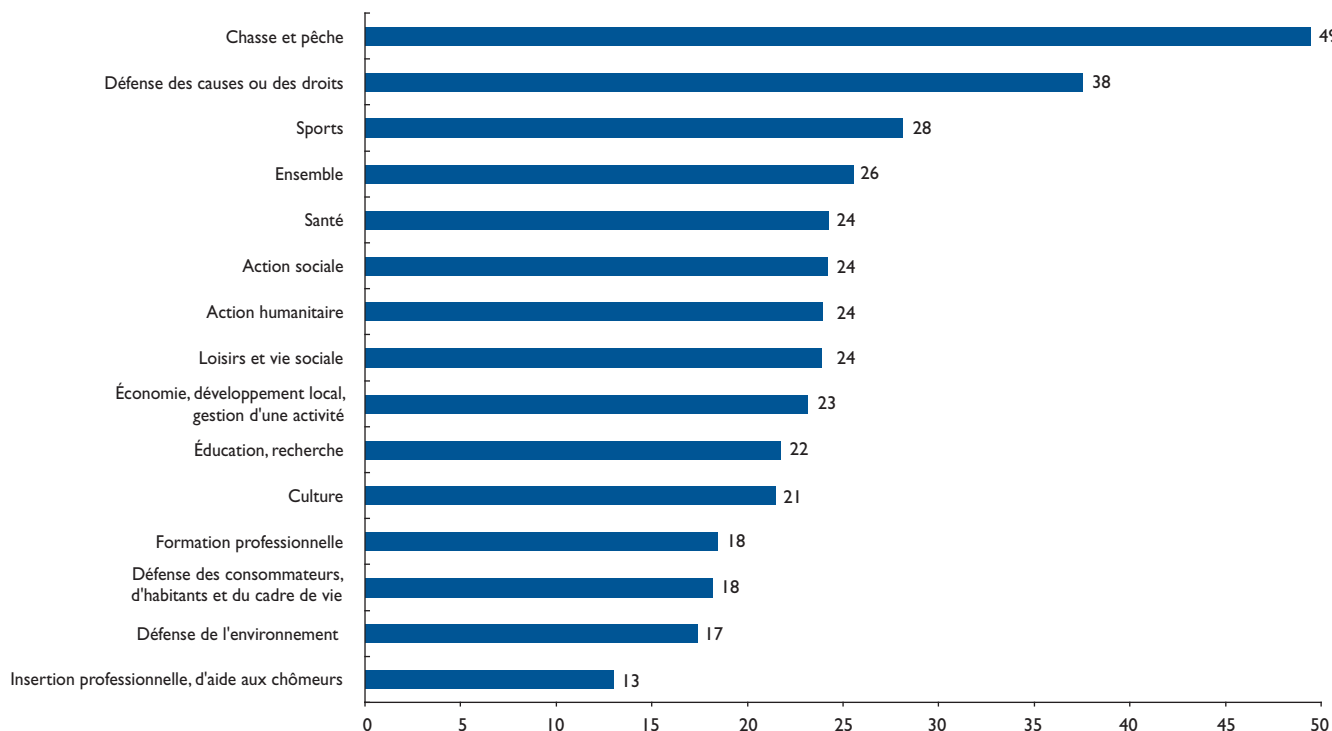
Deux types d'associations ont été créées en plus grandes proportions à partir de 2001 : les associations d'éducation, de formation, d'insertion (qui comptent 21 % d'associations créées dans les cinq dernières années) et celles de défense des intérêts économiques locaux. Un certain nombre d'associations sont très anciennes (créées avant 1901) : il s'agit fréquemment de petites associations sans salarié ou de petits employeurs de l'action carita-

tive, humanitaire ou culturelle, appartenant à de nombreux réseaux, devenus au fil du temps propriétaires de leurs locaux tout en conservant un budget de petite dimension.

Les associations de chasse et pêche, de défense des droits et des causes, et, dans une moindre mesure, les associations sportives, figurent parmi les plus anciennes. Les associations les plus jeunes sont les associations d'insertion professionnelle, de défense de l'environnement, de défense des consommateurs et du cadre de vie.

Figure 2

Âge moyen des associations selon les secteurs d'activités (nomenclature en 15 postes)



Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Un budget cumulé de l'ordre de 59 milliards d'euros concentré dans les associations employeurs et dans les grandes associations d'action sociale et de la santé

Le budget annuel moyen par association s'élève à environ 11 700 € pour les associa-

tions sans salarié et 282 000 € pour les associations employeurs. L'extrapolation des résultats, sur la base des 1 100 000 associations estimées vivantes, conduit à évaluer à 59,4 milliards d'euros le budget cumulé du secteur associatif français.

Le budget des associations est concentré dans les associations employeurs : les quelque 172 000 associations qui ont recours à l'emploi salarié ont réalisé ensemble un bud-

get de l'ordre de 48,5 milliards d'euros, soit 82 % du budget total du secteur associatif. Les très nombreuses associations qui ne s'appuient que sur le travail bénévole pour mettre en place leur projet, et qui représentent 84 % du nombre d'associations, ont quant à elles réalisé 10,9 milliards d'euros, soit 18 % du budget cumulé du secteur associatif (tableau 3).

TABLEAU 3

Le budget cumulé du secteur associatif

Taille de l'association	Budget moyen par association	Nombre d'associations	Budget total en milliards d'euros	Budget total
Associations sans salarié	11 715 €	928 000	10,9	18 %
Associations employeurs	282 091 €	172 000	48,5	82 %
Total	-	1 100 000	59,4	100 %

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

La concentration des budgets associatifs dans les associations employeurs donne une première indication de l'importance des phénomènes de concentration des budgets associatifs. Les budgets apparaissent par ailleurs fortement concentrés dans les grandes asso-

ciations : les quelques 2 % d'associations dont les ressources courantes annuelles sont supérieures à 500 000 euros réalisent à elles seules 55 % du budget cumulé du secteur associatif (tableau 4). Les associations d'action sociale et de santé réalisent ensem-

ble plus du tiers du budget cumulé des associations et 42 % du budget cumulé des seules associations employeurs, et celles du secteur éducation réalisent 18 % de ce même budget cumulé.

TABLEAU 4

La concentration des budgets dans les grandes associations

Budget de l'association	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Nombre d'associations
Moins de 1 000	1 %	NS	NS	15 %
1 000 à 5 000	8 %	NS	2 %	32 %
5 000 à 10 000	11 %	NS	2 %	15 %
10 000 à 50 000	47 %	3 %	11 %	26 %
50 000 à 100 000	12 %	4 %	5 %	4 %
100 000 à 200 000	12 %	8 %	9 %	3 %
200 000 à 500 000	8 %	18 %	16 %	3 %
500 000 et plus	NS	67 %	55 %	2 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %
Budget total en milliards d'euros	10,9	48,5	59,4	-

Lire : 15 % des associations gèrent des budgets annuels inférieurs à 1000 euros et réalisent ensemble 1 % du budget cumulé des associations.

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

4

Comment vivent les associations : une part prédominante des ressources d'activité d'origine publique ou privée

Les cotisations de membres, provenant d'adhérents personnes physiques ou personnes morales, constituent la ressource unique de nombreuses associations. Elles alimentent au total 12 % du budget cumulé du secteur associatif.

Les dons des particuliers et le mécénat représentent ensemble 5,0 % du budget du secteur associatif (tableau 5).

Les recettes d'activité, qui comprennent notamment la vente de services associatifs à un prix de marché ou à des prix différenciés, la participation forfaitaire à des services rendus, les produits des manifestations, les revenus des placements, les ventes de type prix de journée, constituent la première ressource des associations et alimentent presque la moitié des budgets associatifs.

Les seules subventions publiques – à l'exclusion des financements publics de type contractuel - alimentent 34 % des budgets.

La structure des ressources diffère selon que l'association est employeur ou non, sauf pour le poste recettes d'activité, puisqu'il est également important pour les deux types d'association, et selon le secteur d'activité. Dans les associations sans salarié, les cotisations constituent une ressource importante et représentent le quart des budgets ; les subventions y ont en revanche une place nettement moindre, de l'ordre de 18 % des budgets. En revanche, pour les associations employeurs, les subventions publiques représentent 38 % des ressources budgétaires (tableau 5).

TABLEAU 5

Structure des ressources selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Cotisations	26%	9 %	12 %
Dons et mécénat	10%	4%	5 %
Recettes d'activité publiques ou privées	46 %	49 %	49 %
Subventions publiques*	18 %	38%	34 %
Total en %	100 %	100%	100%
Total en milliards d'euros	10,9	48,5	59,4

* Subventions publiques seulement, à l'exclusion des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

TABLEAU 6
Structure des ressources selon le secteur d'activité principal des associations

	Cotisations	Dons et mécénat	Recettes d'activité publiques ou privées	Subventions publiques*	Total
Action humanitaire	2 %	26 %	38 %	34 %	100 %
Action sociale/Santé	3 %	4 %	54 %	39 %	100 %
Défense des droits et des causes	24 %	7 %	45 %	25 %	100 %
Éducation Formation/Insertion	4 %	2 %	65 %	29 %	100 %
Sports	38 %	6 %	32 %	24 %	100 %
Culture	17 %	5 %	38 %	40 %	100 %
Loisirs et vie sociale	18 %	2 %	49 %	31 %	100 %
Défense des intérêts économiques	11 %	2 %	44 %	43 %	100 %
Autres	11 %	9 %	58 %	22 %	100 %
Ensemble	12 %	5 %	49 %	34 %	100 %

* Subventions publiques seulement, à l'exclusion des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité.

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

La part des cotisations dans les budgets apparaît particulièrement élevée dans le secteur sportif (38 %) et de la défense des droits et des causes (24 %), celle des dons dans l'action humanitaire (26 %). Les subventions publiques

sont importantes dans tous les secteurs (34 %), sauf celui du sport et de la défense des droits et des causes (autour de 25 %). Mais le secteur sportif bénéficie aussi d'avantages en nature. C'est le secteur de la défense des inté-

rêts économiques et le secteur culturel qui dépendent le plus des subventions publiques (respectivement 43 et 40 %).

5
TABLEAU 7
Nature et origine des ressources selon le secteur d'activité

	Action humanitaire	Action sociale Santé	Défense des causes et des droits	Éducation Formation Insertion	Sports	Culture	Loisirs	Économie, développement local, gestion d'une activité	Autres	Ensemble
Financements privés, dont :	59 %	33 %	61 %	52 %	67 %	53 %	64 %	52 %	75 %	49 %
– Cotisations	2 %	3 %	24 %	4 %	38 %	17 %	18 %	11 %	11 %	12 %
– Dons et mécénat	26 %	4 %	7 %	2 %	6 %	5 %	2 %	2 %	9 %	5 %
– Recettes d'activité privées	32 %	27 %	30 %	47 %	23 %	31 %	44 %	39 %	56 %	32 %
Financements publics*, dont :	41 %	67 %	39 %	48 %	33 %	47 %	36 %	49 %	25 %	51 %
– Communes	6 %	11 %	6 %	6 %	20 %	22 %	25 %	21 %	9 %	14 %
– Conseils généraux	14 %	17 %	6 %	8 %	5 %	6 %	2 %	5 %	4 %	10 %
– Conseils régionaux	1 %	2 %	2 %	7 %	2 %	7 %	1 %	10 %	1 %	4 %
– État	13 %	18 %	10 %	19 %	4 %	9 %	4 %	4 %	6 %	12 %
– Europe	1 %	1 %	1 %	3 %	NS	NS	NS	2 %	NS	1 %
– Organismes sociaux	4 %	15 %	12 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %	4 %	7 %
– Autres financements publics	2 %	4 %	2 %	4 %	2 %	3 %	2 %	5 %	1 %	3 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en milliards d'euros	2,7	21,5	2,6	8,9	8,8	5,5	5,3	3,8	0,3	59,4

* Tous financements publics (subventions publiques, financements contractuels, ventes de prestations ou prix de journée).

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

Des relations financières fréquentes avec les communes

Les communes entretiennent des relations financières avec 63 % des associations. À côté des actions de partenariat impliquant un enga-

gement financier important ou régulier, les communes établissent très souvent des liens de convivialité et de reconnaissance réciproque avec les associations, qui se traduisent par un financement à caractère largement symbolique.

Le second partenaire public des associations est le conseil général qui entretient une relation financière avec plus d'une association sur cinq. L'État, notamment par l'intermédiaire de ses administrations déconcentrées, a accordé un financement à 10 % des associations, soit

environ 110 000 associations. Les financements régionaux sont rares, ils concernent 6 % des associations, et les financements européens exceptionnels (1 % seulement des associations en bénéficient).

En moyenne les associations tirent leur financement à égalité de ressources publiques et privées, mais si l'on tient compte du caractère employeur ou non, ce chiffre tombe pour les sans salarié à 26 % de financement d'origine publique et il monte à 56 % pour les employeurs. Les financements publics représentent 67 % des ressources dans le secteur de l'action sociale et de la santé.

LE TRAVAIL SALARIÉ ET BÉNÉVOLE

Un emploi salarié marqué par la fonction d'insertion du monde associatif : de nombreux emplois à temps partiel et précaires

Les associations recourent à de multiples formes de travail, à commencer par le travail sala-

rié et le travail bénévole ; elles bénéficient aussi du travail de personnes salariées mises à leur disposition par des organismes le plus souvent publics et qui relèvent d'autres budgets.

1 900 000 salariés sont en poste dans les associations, que soit au titre de l'emploi principal ou pour effectuer un travail complémentaire à une activité principale exercée ailleurs. De nombreux emplois sont occasionnels ou à temps partiel, ou saisonniers. Le volume de l'emploi salarié a pu être estimé à environ 1 045 000 équivalents temps plein (ETP).

Le contrat de type CDI est moins répandu dans les associations que dans le reste de l'économie : plus du quart des emplois sont des emplois de type CDD (contre 8 % en général) et seulement 53 % sont en CDI (contre 89 %). De plus le secteur associatif compte une proportion élevée d'emplois de statuts divers (stagiaires, apprentis...). Le taux de CDD est bien sûr très élevé dans les associations d'insertion en raison de la nature même de l'activité de ces associations : si l'on ne prend pas en compte les emplois d'insertion, la part des CDI est beaucoup plus

importante puisque ceux-ci représentent alors 65 % des emplois.

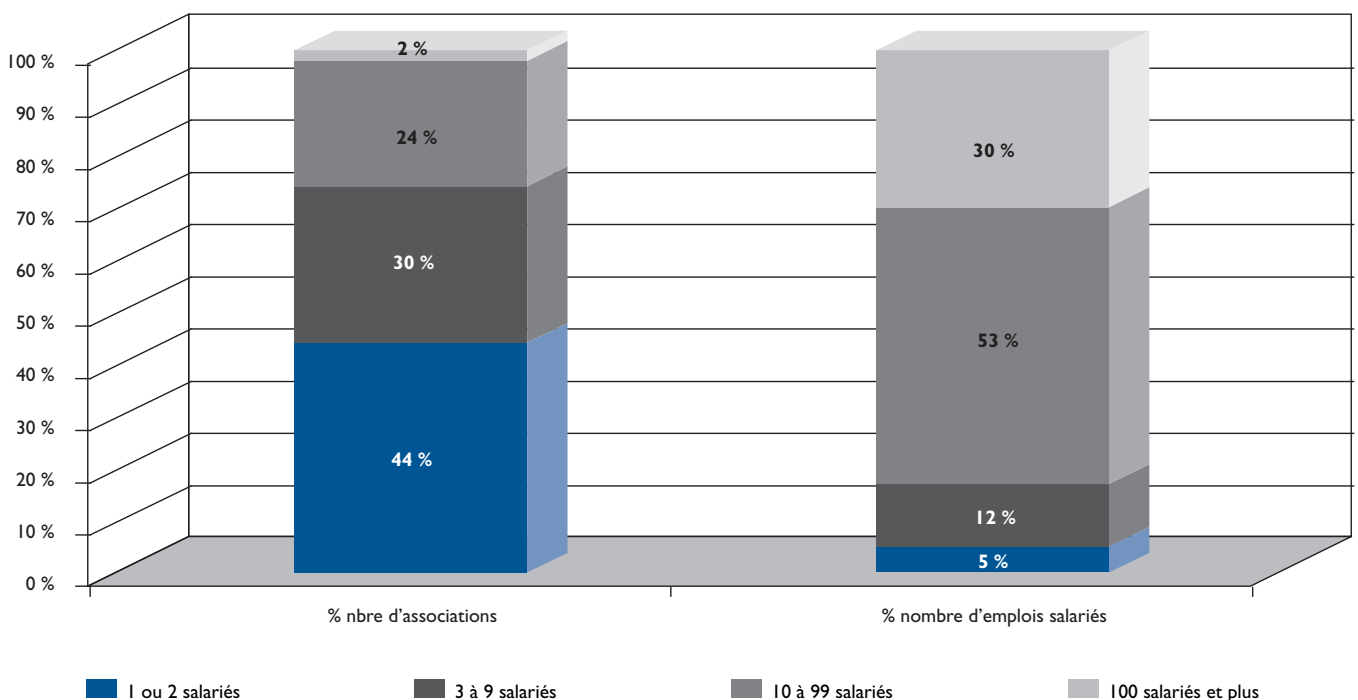
Un emploi salarié très concentré dans les grandes associations et dans les secteurs de l'action sociale et de la santé

Près de la moitié des associations qui recourent à l'emploi de professionnels salariés emploient seulement 1 ou 2 salariés. L'emploi associatif est cependant très concentré dans les grandes associations : 60 % des associations employeurs emploient moins de 5 salariés qui représentent au total moins du dixième des salariés alors que, à l'inverse, les quelque 3 000 plus grandes associations – qui emploient au moins 100 salariés – concentrent près du tiers de l'emploi total.

L'action sociale, la santé, la formation, l'insertion sont les secteurs qui comptent les plus fortes proportions de grandes associations ; à l'opposé, 65 % des clubs sportifs employeurs comptent seulement 1 ou 2 emplois salariés.

Figure 3

Répartition des associations et des salariés selon la taille de l'association



Lire : 44% des associations employeurs comptent un ou deux emplois salariés et concentrent 5% du nombre total d'emplois dans les associations.

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

Des emplois aidés, nombreux et fréquents et un « emploi jeune » sur deux pérennisé

26 % des associations ont recours à des aides à l'emploi ; les secteurs fortement professionnalisés (santé, social, éducation), souvent composés d'associations de grande taille du point de vue du nombre de salariés, concentrent 62 % des emplois aidés.

28 % des associations ont déclaré avoir bénéficié en 2001 du dispositif « emploi jeune ». Les associations indiquent qu'elles ont pérennisé un peu plus de la moitié des emplois jeunes (54 %), surtout dans les secteurs de la défense des droits et des causes (73 %), de l'éducation (72 %), de la santé et de l'action sociale (64 %). Trois secteurs concentraient en

2001 la moitié des emplois jeunes : l'action sociale, la santé et le sport.

56 000 emplois salariés en ETP mis à disposition des associations

Outre les emplois salariés rémunérés sur leur budget et le travail bénévole, les associations bénéficient d'emplois mis à disposition de personnes qui exercent leur activité au sein de l'association, mais dont les salaires relèvent d'autres budgets que celui de l'association. Ce type d'emploi concerne 14 % des associations employeurs soit par extrapolation 140 000 emplois. Le volume de l'emploi mis à disposition est au moins de l'ordre de 56 000 en équivalents temps plein : les associations employeurs concentrent 69 % du nombre d'emplois et 75 % du volume de travail mis à disposition.

Le sport concentre 29 % du volume de travail bénévole

Les données concernant le travail bénévole sont ici, à la différence de la plupart des travaux portant sur le bénévolat, construites à partir de renseignements apportés par les associations et non directement par les personnes bénévoles. L'enquête permet d'estimer à 18 millions le nombre d'engagements bénévoles dans les associations et à 14,2 millions le nombre de bénévoles actifs dans une ou plusieurs associations, ce qui représente environ 935 000 emplois en équivalents temps plein. Les associations sans salarié ont généré l'essentiel du volume total de travail bénévole dans les associations, soit 76 %.

TABLEAU 8

Le volume de travail bénévole

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Nombre d'associations	928 000	172 000	1 100 000
Volume du travail bénévole en ETP	712 600	222 800	935 400
Volume du travail bénévole en %	76,2 %	23,8 %	100 %

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

L'action caritative et humanitaire, qui représente moins de 4 % du nombre d'associations réalise ainsi le 10^e du volume total de travail

bénévole. Le secteur sportif, qui représente 24 % du nombre total d'associations, concentre à lui seul 29 % du volume de travail béné-

vole, loin devant la culture, qui concentre 16 % de ce volume et représente 19 % des associations.

TABLEAU 9

Répartition du volume de travail bénévole selon le secteur d'activité en %

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Action humanitaire	9 %	12 %	10 %
Action sociale/Santé	11 %	21 %	13 %
Défense des droits et des causes	12 %	5 %	10 %
Éducation/Formation/Insertion	3 %	5 %	4 %
Sports	28 %	33 %	29 %
Culture	18 %	12 %	16 %
Loisirs et vie sociale	14 %	8 %	12 %
Économie, développement local	3 %	4 %	4 %
Autres	2 %	NS	1 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
Total en nombre d'emplois ETP	712 600	222 800	935 400

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

LES DIRIGEANTS BENEVOLES

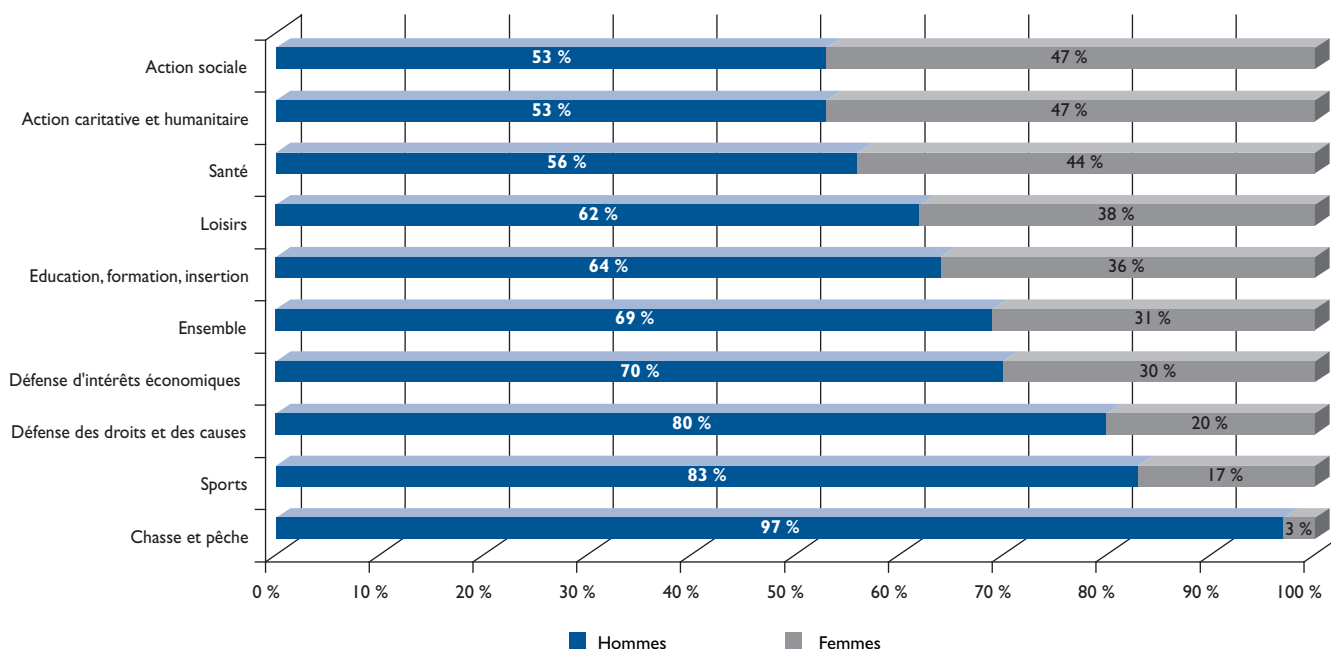
Un accès difficile des femmes aux fonctions de président, particulièrement dans le secteur sportif

L'enquête révèle que 31 % seulement des fonctions de président d'association sont occupées par des femmes en 2005. Les femmes sont relativement plus nombreuses dans les fonctions de trésorier : 42 % des fonctions

de trésorier sont occupées par des femmes. Les secrétaires des associations sont majoritairement des femmes (57 %). Au total les femmes occupent 46 % des postes des trois premiers dirigeants.

Figure 4

Parité hommes-femmes des présidents selon le secteur d'activité



Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

Les femmes sont plus souvent à la tête d'associations employeurs que sans salarié (36 % contre 31 % en moyenne) du fait de leur forte présence dans les secteurs de l'action sociale (47 % de femmes présidentes) et de la santé (44 % de femmes présidentes), où les associations employeurs sont nombreuses. En dehors de l'action sociale et de la santé, les femmes sont très présentes dans les secteurs de l'humanitaire (47 % de femmes présidentes), de la culture et de loisirs (38 % de présidentes). Les fiefs masculins sont la chasse et la pêche (97 % de présidents), le sport (83 %) et les associations de défense des droits et des causes (80 % de présidents).

Des présidents en majorité issus des CSP moyennes et supérieures

Les catégories supérieures et moyennes (actives ou retraitées) sont surreprésentées dans les fonctions de président : 42 % sont cadres moyens ou supérieurs (contre 26 % dans la population totale active et retraitée), 15 % sont enseignants (contre 3,4 %), 8 % professions libérales (contre 1,5 %) et 6 % chefs d'entreprise, soit au total plus des deux tiers des présidents.

En revanche les ouvriers ne représentent que 6 % des présidents (contre 23,5 %) et les agriculteurs 2 % (contre 3,6 %), tandis que l'on trouve 21 % de présidents employés, contre 27 % dans la population totale : ainsi on ne

peut pas dire que les présidents d'associations soient représentatifs de la population de plus de 15 ans, leur concentration dans le haut de la hiérarchie sociale est manifeste.

Une prépondérance des seniors à la tête des associations

Les jeunes apparaissent absents de la direction des associations : les moins de 36 ans ne représentent que 7 % des présidents et les moins de 46 ans seulement 20 % des présidents. Ainsi, la présidence des associations semble de façon générale être réservée aux personnes ayant de l'expérience ; cela est moins vrai pour les autres fonctions du bureau.

TABLEAU 10

Âge des présidents d'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
18 à 35 ans	7 %	7 %	7 %
36 à 45 ans	13 %	18 %	14 %
46 à 55 ans	21 %	29 %	22 %
56 à 65 ans	25 %	25 %	25 %
plus de 65 ans	34 %	21 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

46 % des présidents sont retraités. La présence massive des retraités s'explique par leur plus grande disponibilité mais aussi souvent par les qualifications professionnelles pointues de ces retraités, qui sont souvent d'anciens cadres, dont la présence au niveau local constitue un facteur de développement du tissu associatif.

Un renouvellement difficile des fonctions de président

Le renouvellement dans les fonctions dirigeantes des associations a été appréhendé à partir de la durée d'ancienneté au poste occupé à la date de l'enquête. En moyenne, les présidents, dont nous avons vu qu'ils étaient relativement âgés, sont également anciens dans leur fonction. Ils ont un peu plus d'ancienneté dans les associations sans salarié, où 28 % ont plus de 10 ans d'ancienneté,

que dans les associations employeurs (21 %), et 16 % ont plus de 15 ans d'ancienneté (ce qui n'est le cas que pour 11 % des présidents des associations employeurs) ; il faut dire qu'ils ont été également plus souvent fondateurs dans ces mêmes associations, ce qui les incite à rester plus longtemps aux commandes.

LES GRANDES ÉVOLUTIONS

Une augmentation du poids économique des associations dans l'économie nationale

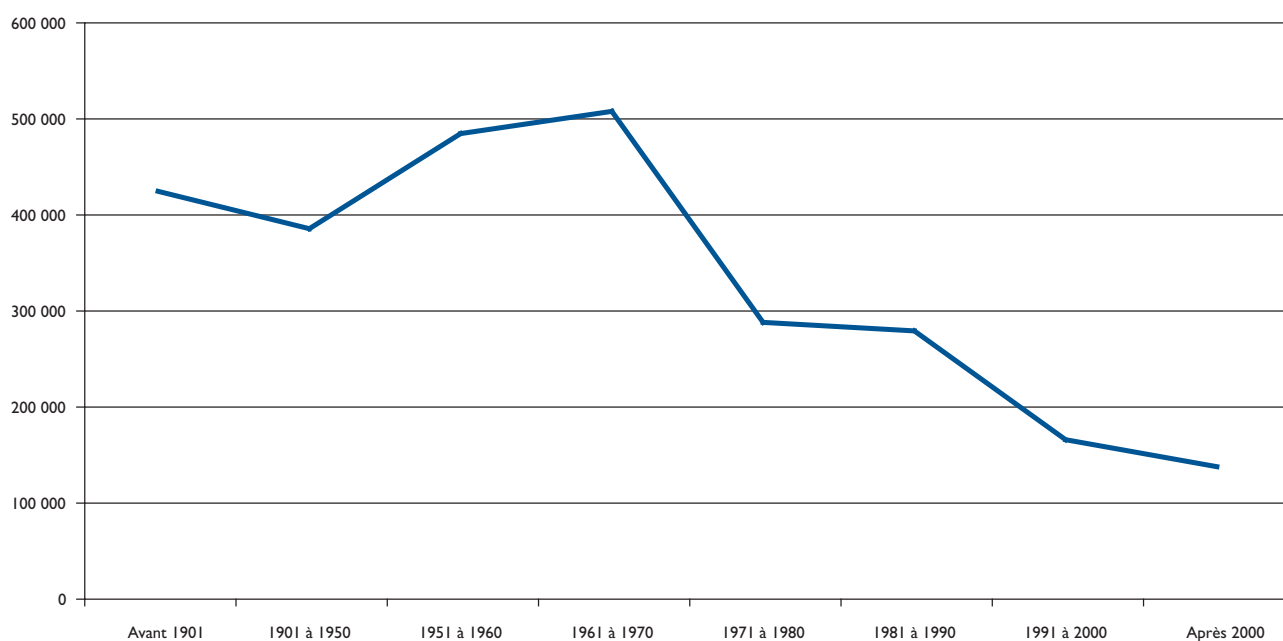
Les données obtenues par l'enquête conduite en 2005/2006 ont pu, pour certaines d'entre elles, être comparées aux données issues de notre enquête conduite en 1999/2000 : les méthodologies et les modes de constitution de l'échantillon sont les mêmes, et de nom-

breuses questions ont été formulées de la même manière de façon à permettre ultérieurement ces comparaisons.

Le poids économique des associations a augmenté entre 1999 et 2005 de 15 %, soit une augmentation annuelle de près de 2,5 % en volume, supérieure à celle du PIB sur la période. La place des associations dans l'économie nationale continue de croître.

Le budget moyen par association sans salarié est peu élevé (11 700 euros), mais il est en nette croissance. Le budget moyen par association employeur, qui reste élevé (282 000 euros), a légèrement baissé. D'une façon générale, le budget moyen par association employeur est moins élevé dans les associations plus jeunes, l'augmentation du poids économique des associations employeurs est surtout le résultat de la croissance du nombre d'associations.

Figure 5 Budget moyen par association employeur selon la date de création de l'association (en euros)



Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 1999/2005-2006.

TABLEAU II

Évolution en volume des budgets associatifs

	Évolution sur 6 ans	Évolution moyenne annuelle
Budget total des associations sans salarié	75 %	12,5 %
Budget total des associations employeurs	7 %	1,2 %
Budget total du secteur associatif	15 %	2,5 %

Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 1999/2005-2006.

Une augmentation un peu plus rapide des petites associations de membres et des associations humanitaires

Le nombre de petites associations sans salarié a augmenté un peu plus rapidement que celui des associations employeurs, avec des rythmes annuels de croissance respectifs de 4 % et de 3 %.

Les secteurs d'activité qui ont connu les plus fortes croissances sont ceux de la défense

des intérêts économiques et du développement local (plus de 12 % en moyenne annuelle). Les associations caritatives et humanitaires voient aussi leur nombre augmenter de 9 % en moyenne chaque année, mais ces deux secteurs représentent une faible part des associations.

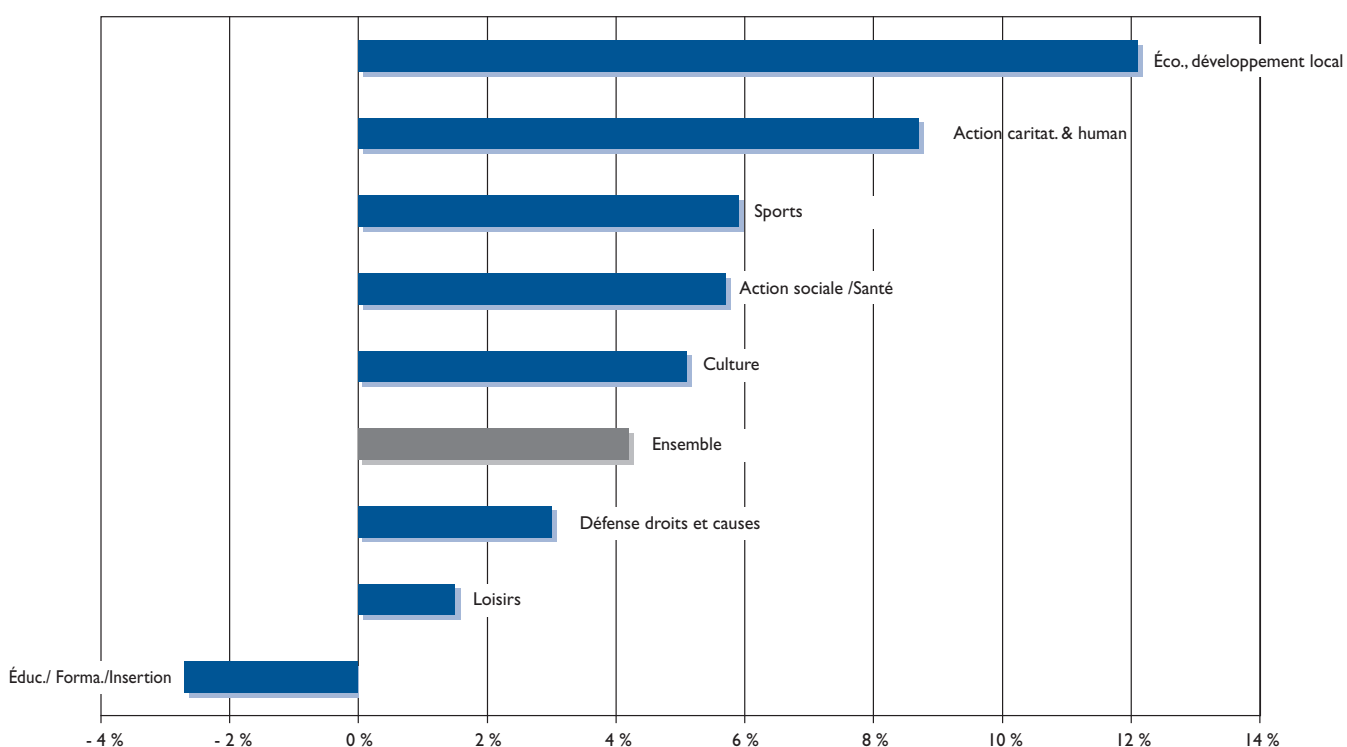
Les secteurs de l'action sociale, sportifs et culturels connaissent des croissances supérieures à la moyenne, mais moindres que les précédentes (moins de 6 %). Compte tenu du

poids important des associations culturelles et sportives dans le paysage associatif, la croissance de ces secteurs explique une part importante de l'augmentation totale du nombre d'associations.

Le nombre d'associations du secteur éducation/formation/insertion a baissé, mais l'accélération des créations d'associations de ce secteur laisse supposer que ce secteur s'est restructuré et s'est concentré.

Figure 6

Évolution du nombre d'associations par secteur d'activité



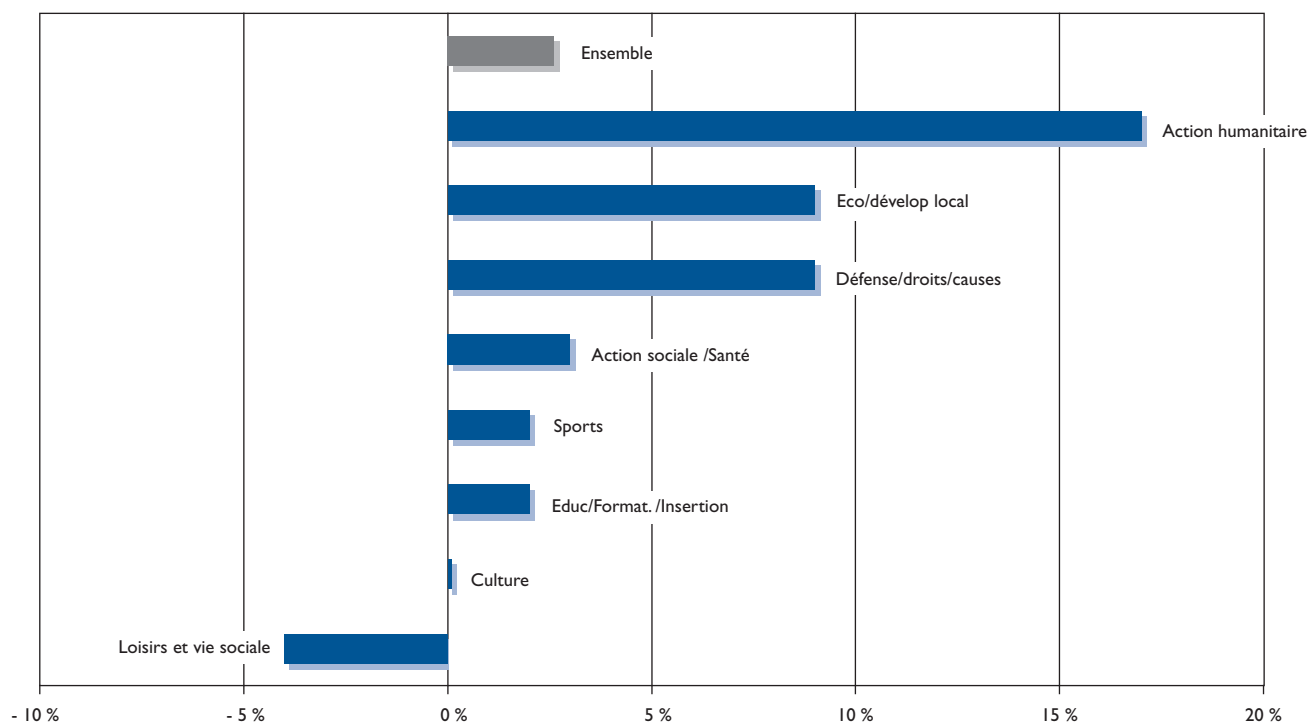
Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006.

Une croissance continue de l'emploi salarié

L'augmentation des budgets associatifs a été accompagnée d'une croissance annuelle en volume de l'emploi salarié, de l'ordre de 2,5 %. Les trois secteurs dans lesquels la hausse de l'emploi salarié a été la plus forte -

l'action humanitaire, la défense des droits et des causes et le secteur de la défense d'intérêts économiques - sont des secteurs peu nombreux en termes de nombre d'associations et de nombre d'emplois. Les emplois dans les associations d'insertion et ceux d'aide à la personne, qui composent une

part importante des emplois associatifs, ont augmenté rapidement. Or ces types d'emploi sont ceux pour lesquels le ratio budget moyen par emploi salarié est le moins élevé, ce qui explique que la croissance du nombre d'emplois ait été un peu plus rapide que celle des budgets associatifs.



Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 1999/2005-2006.

Une restructuration des financements publics liées en partie à la décentralisation

L'augmentation moyenne des financements publics qui s'est effectuée à un rythme assez proche de celui du PIB, est le résultat d'évolutions contrastées, dues pour une bonne part à la décentralisation (cf. "Le paysage associatif français – Mesures et Évolutions").

Les financements de l'État, importants en 1999 puisqu'ils représentaient 15 % du budget cumulé du secteur associatif, ont décliné de 5 % en volume sur la période et alimentent en 2005, 12 % du budget cumulé des associations. Les financements des départements en direction des associations ont augmenté de 20 %. Ceux des régions ont également augmenté de façon importante sans

toutefois que celles-ci ne deviennent un acteur majeur pour les associations. Enfin le financement des organismes sociaux a baissé de façon importante (- 9 % en 6 ans).

Les financements privés (cotisations, dons, mécénat, recettes d'activité d'origine privée) ont crû durant la période plus de deux fois plus vite que les financements publics avec respectivement 3,5 % et 1,6 % de rythme annuel moyen de croissance en volume, par un effet mécanique résultant de l'augmentation du poids des associations sans salarié.

Une augmentation considérable du volume de travail bénévole

La tendance à une privatisation croissante des ressources des associations est encore plus importante si on prend en compte

l'augmentation du travail bénévole qui est une ressource en nature de type privé : le nombre de bénévoles comme le volume total de travail bénévole ont augmenté de façon considérable, avec des taux de croissance respectifs de 30 % et de 23 % du volume annuel de travail bénévole et du nombre de bénévoles. On ne peut donc pas parler de crise du bénévolat.

Cependant le bénévolat a tendance à se déplacer des associations professionnalisées vers les petites associations centrées sur l'intérêt de leurs membres - le secteur culturel apparaît ainsi particulièrement attractif en termes de travail bénévole - et vers les secteurs d'activité qui ont une dimension militante : l'action humanitaire, la défense des droits et des causes, la défense des intérêts économiques.

Méthodologie de l'enquête

Pour contourner les difficultés entraînées par l'absence de répertoire national des associations vivantes, le travail s'est appuyé sur une enquête par voie postale adressée en 2005 aux associations en activité et organisée à partir des communes : les mairies ont été dans un premier temps destinataires de notre questionnaire et elles l'ont, dans un deuxième temps, adressé aux associations présentes sur leur territoire, que celles-ci soient ou non subventionnées par la commune. Toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un échantillon de communes de moins de 3 500 habitants ont été sollicités pour distribuer le questionnaire aux associations présentes sur le territoire de la commune. 1 725 communes, parmi lesquelles la plupart des grandes villes, ont participé à l'enquête et l'échantillon définitif, qui compte 9 265 associations appartenant à tous les départements français, présente des qualités suffisantes pour autoriser des extrapolations France entière sérieuses. Les données présentées dans le document sont des données extrapolées sur l'ensemble de la population étudiée.

Certains pourcentages ont été arrondis à l'unité pour une meilleure compréhension des tableaux. Cela conduit parfois à des totaux légèrement supérieurs ou inférieurs à 100 %.

Bibliographie

- BERETTI E., CALATAYUD Ph. « Le budget des associations sportives », STAT Info - n° 06-05 - Avril 2006
- MULLER L., FEVRE M. (2003), « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », INSEE PREMIERE n° 920,
- PROUTEAU L., WOLFF F.-C. (2005), « Participation associative des salariés et temps de travail », Travail et Emploi n° 101, janvier-mars, pp. 59-70.
- TABARIES M., TCHERNONOG V. (2005), « La non-mixité des bureaux, reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ? », RECMA n° 297, pp. 60-81
- TCHERNONOG V., TRUCHOT G., POUPAUX S., (2005), Les associations sportives et d'éducation populaire dans le paysage associatif français – STAT Info - n° 05-04, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative – octobre 2005
- TCHERNONOG V., (2007) - Le paysage associatif français – Mesures et évolutions – Dalloz- Juris Associations

STAT-INFO est le bulletin de la Mission statistique du secteur sport, jeunesse et vie associative du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Directeur de publication : Gérard Sarraçanie

Rédacteurs en chef : Dominique Crosnier, Patrick Thiéry

Secrétariat de Rédaction : Florence Couteaux

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96